

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 30 août 2021

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

PS : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » ***Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué. Soit le domicile a été violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT*** ».

Maître FAURE Anne
« Ancienne Bâtonnière »
Avocat au Barreau de Toulouse
4, rue Darquier.
31000. TOULOUSE.

Lettre recommandée N° : 1A 188 452 4512 8

Objet : Audience du 29 septembre 2021

Affaire : TEULE, REVENU, HACOUT

N° Parquet :19029000036

Cher Maître,

Par la présente je vous communique l'avis d'audience en tant que victime pour le 29 septembre 2021.

Et suite à l'audience qui s'est tenue le 2 décembre 2020, renvoyée contradictoirement au 29 septembre 2021.

Vous étiez présente à ladite audience et nous en avons à ce jour la confirmation de ce renvoi.

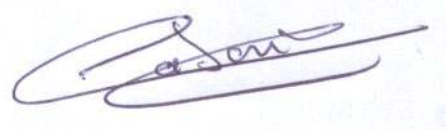
Vous avez été nommée au titre de l'aide juridictionnelle totale aussi dans cette affaire, votre mission n'étant pas finie, le fond des poursuites doit être entendue le 29 septembre 2021.

Je compte sur toute votre compréhension à assurer le service public dont vous avez été nommée par Monsieur le Bâtonnier pour assurer ma défense jusqu'à exécution du jugement.

Je reste dans l'attente de vous lire, l'entier dossier est en votre disposition depuis 2 années.

Vous pouvez me convoquer à votre convenance pour faire le point.

Dans cette attente, je vous prie de croire cher Maître, à l'expression de mes sentiments dévoués.



Pièces communiquées ce jour au parquet.

- Avis de réception d'avis d'audience du 29 août 2021
- Correspondance avec Monsieur le Bâtonnier en date du 30 août 2021.
- L'ordonnance de la cour d'appel du 11 mars 2019.
- L'ordonnance d'aide juridictionnelle totale du 1^{er} mars 2019

Toutes les pièces sont déjà en votre possession et reprises au lien suivant :

<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/POURSUIITE%20LABORIE%20RIO/CITATION%20TEUL%20REVE%20HACOUT/CIT%20Contre%20TEULE%20REVE%20NU%20HACOUT.htm>